

Courrier des lecteurs

A propos de l'article «Fahreignung älterer Personen»

Furter K, Weber T, Menozzi M, Johannsen H, Muser M, Schmitt KU. DRIVESS – ein Projekt zur Optimierung der Abklärung von Fahrzeuglenkern im Ruhestandsalter: Fahreignung älterer Personen. Forum Med Suisse 2015;15(08):183-185.

Nous avons lu avec intérêt cette article, d'autant plus que nous sommes médecins conducteurs à la retraite et que nous avons, entre autres, les titres FMH en anesthésiologie, en médecine intensive et en chirurgie.

Il est évident que les médecins doivent empêcher un dément qu'il soit sénile ou juvénile de conduire tout appareil dangereux, voiture comprise. A ma connaissance les médecins dans leur cabinet le font bien, à un coût raisonnable et beaucoup mieux, par exemple, que les fonctionnaires et experts des commissions qui s'occupent de libérer des détenus ou de les envoyer en congé. Tout comme les chefs de services d'anesthésiologie-réanimation forment et encadrent leurs jeunes collègues à surveiller attentivement et en continu les patients sous anesthésie et à analyser leurs décisions, ont la patience qu'ils deviennent expérimentés et indépendants, puis savent conseiller et surveiller leurs collaborateurs vieillissants et se retirer eux-même de leur vie active. L'article a plusieurs faiblesses.

Les deux échantillons sont trop faibles en nombre, le choix et la sélection des personnes étudiées des deux groupes sont fort questionnables. Un groupe comprend 47 conducteurs retraités ou en fin de vie de conducteur (âgés entre 65 et 90 ans). L'autre groupe comprend seulement 10 conducteurs âgés entre 24 et 42 ans; ce groupe consiste quasiment que de personnes de classes d'âge qui sont statistiquement les moins impliquées dans des accidents (cf. les statistiques de l'OFROU de 2012), alors que ce groupe aurait dû comprendre autant de conducteurs mais âgés de 18 ans à 64 ans et avec la même proportion de conducteurs ayant eu des accident équivalents dans les 6 mois précédents. Le test d'attention nous semble un test d'inattention comme le serait pour les jeunes téléphoner ou chatter en conduisant.

Le contrôle sur route de 10 km est bien court surtout par rapport à l'importance et au coûts de l'imposante batterie des autres tests.

Comme dans d'autres domaines, le déficit de l'attention dû au vieillissement physiologique et/ou à une pathologie est une réalité que tout médecin est apte à détecter. C'est une insuffisance qui caractérise les patients âgés mais aussi les jeunes mal scolarisés qui augmentent tout comme le nombre de retraités-conducteurs. Les auteurs ont choisi d'étudier cet as-

pect gériatrique et d'autres aspects annexes du vieillissement dans les deux groupes. Ils se devaient aussi d'étudier dans les deux groupes les insuffisances caractérisant les conducteurs plus jeunes tels que manque d'expérience, inattention dues à l'usage du téléphone cellulaire, chat compris, effets secondaires des drogues à la mode, maquillage au volant, musique à haut volume, examen de piétonnes attirantes, agressivité au volant, forcer l'entrée dans les giratoires, forcer la priorité dans les entrées aux autoroutes, dérapage et perte de la maîtrise de son véhicule, ne pas respecter d'aller à la vitesse d'un homme au pas dans un parking, ne pas respecter les limitations de vitesse de 30 km/h et 20 km/h, accélération et freinage brusque, se coller derrière la voiture qui précède quand ce n'est pas pour la dépasser par la droite.

Pour conclure, mon épouse et moi-même avons eu raison, lorsque nous sommes arrivés à la retraite, de suivre volontairement et avec intérêt un cours de mise à niveau de conduite du TCS. La monitrice fut excellente. Nous avons été surpris comme nombre des participants plus jeunes que nous avaient des insuffisances dans leurs connaissances des règles de la circulation. Le test de conduite sur route a été beaucoup plus long en km et a duré deux heures pour chacun de nous. A ces deux heures se sont ajoutées deux heures comme spectateur du test du conjoint.

De tels cours sont certainement utiles pour la prévention des accidents et ne coûtent rien aux contribuables. Ils pourraient être obligatoires pour les conducteurs qui ont un bonus négatif pour leur assurance véhicule, aux conducteurs ayant été impliqués dans un accident, aux conducteurs ayant été condamnés à des amendes pour des fautes graves et évidemment sur demande du médecin ayant examiné un conducteur.

Vu la fréquence des sinistres enregistrée par AXA Winterthur en fonction de l'âge du véhicule et de l'âge du conducteur, nous sommes convaincus que si on suivait l'exemple de Singapour, où quand on achète une voiture, on doit payer les taxes pour dix ans et où après dix ans la voiture ne peut plus circuler et doit être éliminée, on diminuerait d'avantage les accidents qu'en mettant à contribution les contribuables pour créer plus de bureaucratie et de contrôle de la Confédération.

Derrière les propositions des auteurs se cachent deux évolutions qui violent le principe de subsidiarité qui caractérise la démocratie directe et délibérative de notre pays, évolutions contre lesquelles les citoyens doivent s'opposer avec toutes leurs forces.

D'une part des médecins payés par les contribuables veulent prendre des tâches des médecins libres praticiens, créer de nouveaux services étatiques de consultation et de contrôle coûteux dans les facultés et des hôpitaux publics avec nouveaux services, nouveaux professeurs, leurs collaborateurs, des techniciens, des locaux plus luxueux que ce que le contribuable moyen a chez lui, des appareils à acheter et à entretenir, bref à augmenter massivement les coûts sans preuve de diminution des accidents. D'autre part, une fois de plus, il y a volonté d'augmenter les coûts et la bureaucratie en enlevant des tâches aux Cantons et aux médecins installés dans les Communes, cela en les centralisant à la Confédération. Pour nous c'est inadmissible.

*PD Dr Dominique Schwander et
Dr Amarillys Taylor*

Les auteurs de l'article ont renoncé à formuler une réplique.

Correspondance:

PD Dr Dominique Schwander

Rue des Marais Neufs 56

CH-1913 Saillon

[dominiqueschwander\[at\]bluewin.ch](mailto:dominiqueschwander[at]bluewin.ch)